



Attestations temoins prud'hommes

Par **iletait1fois**, le **07/02/2013** à **12:36**

Bonjour!

Je viens d'etre licenciee pour faute grave et je commence une procedure pour contester.
Des anciennes collègues aimeraient faire des attestations mais elles craignent que
l'employeur le sache.

Pendant la procedure au conseil des prud'hommes est ce que l'employeur ou leurs avocats
auront acces a ces documents?

Merci d'avance pour vos reponses!
Cordialement.